

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 17 NOVEMBRE, à 09 h 04, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 40).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 26 au Rapport n° 12/6-02)/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ ORPHÉ Monique/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
CATHERINE Aline		par KICHENIN Virgile
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par LOWINSKY Jacques
BAREIGTS Éricka		par PESTEL René Louis
TOQUET Stéphanie		par PONIN-BALLOM Gino
PONIN-BALLOM Gino	à son départ, à 11 h 20, pendant la présentation du Rapport n° 12/6-23	par VICTORIA RETOURNAT Danielle

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

retrait

Les Rapports n° 12/6-07 et n° 12/6-08 relatifs à l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis (hors projet du Parc Aquatique et ANRU) - répartition financière entre la Ville et la CINOR ; fonds de concours de la CINOR - ont été retirés de l'Ordre du Jour de Séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- MAILLOT Gérald au titre de la CINOR Rapport n° 12/6-06
- ADAME Brigitte et Rapport n° 12/6-09
- ASSABY Maximilien
(1) DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

- MAILLOT Gérald au titre de la SIDR
- PONIN-BALLOM Gino
- ORPHÉ Monique

- MAILLOT Gérald au titre de la CINOR Rapport n° 12/6-10
- ADAME Brigitte
- ASSABY Maximilien
(1) DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
(1) élu absent à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- NAILLET Philippe	au titre du PRU	Rapport n° 12/6-11
- ANNETTE Gilbert - ESPÉRET Jean-Pierre - JAVEL François	au titre du Parc National de la Réunion	Rapport n° 12/6-14
- ARMAND Alain - EUPHRASIE Didier - LOWINSKY Jacques - ORPHÉ Monique (2) FOURNEL Dominique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/6-17
- MAILLOT Gérald - PONIN-BALLOM Gino - ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/6-18 et Rapport n° 12/6-19
- LOWINSKY Jacques (3) HOARAU Emmanuel	au titre de la SHLMR	Rapport n° 12/6-20
- ARMAND Alain - EUPHRASIE Didier - LOWINSKY Jacques - ORPHÉ Monique (2) FOURNEL Dominique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/6-21
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/6-22
- ANDAMAYE Marie-Annick - JAVEL François - FIDJI Jean-Claude - ORPHÉ Monique	au titre de l'EPFR	Rapport n° 12/6-23
- ARMAND Alain - EUPHRASIE Didier - LOWINSKY Jacques - ORPHÉ Monique (2) FOURNEL Dominique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/6-26
- ARMAND Alain - EUPHRASIE Didier - LOWINSKY Jacques - ORPHÉ Monique (2) FOURNEL Dominique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/6-26
- ANNETTE Gilbert - PICARD Hajasoa - PAULÉE Marie-Thérèse - FRANÇOISE Gérard - VARONDIN Frédéric - BARDIÈRE Jean-Michel	au titre de la Caisse des Ecoles	Rapport n° 12/6-28 et Rapport n° 12/6-33

PRU *Projet de Rénovation Urbaine*
 SIDR *Société Immobilière du Département de la Réunion*
 CCIR *Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion*
 (2) *élu parlé au Rapport n° 12/6-12*

SODIAC *Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction*
 SHLMR *Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion*
 EPFR *Etablissement Public Foncier de la Réunion*
 (3) *élu absent à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
HOAREAU Jean-François	ARRIVÉE à 10 h 26	au Rapport n° 12/6-02

.../...

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

<i>Élus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
	DÉPLACEMENTS	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 39 à 10 h 47	au Rapport n° 12/6-03 (avant vote)
ANNETTE Gilbert	de 11 h 01 à 11 h 07	du Rapport n° 12/6-14 (avant vote) au Rapport n° 12/6-16 (avant vote)
	DÉPARTS	
HOARAU Patricia	à 10 h 53	au Rapport n° 12/6-11 (avant vote)
FOURNEL Dominique	à 10 h 55	au Rapport n° 12/6-12 (avant vote)
PONIN-BALLOM Gino	à 11 h 20	au Rapport n° 12/6-23 (avant vote) <i>procurator à VICTORIA RETOURNAT Danielle</i>

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le
22 NOV. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012


Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12600-3-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Conformément à l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2013.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12601-A-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/6-01 présenté par le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)

Prend acte des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12601-B-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013



Saint-Denis pour tous !

www.saint-denis.re.ni

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12601-C-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012


Gilbert ANNETTE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
---------------------	----------

I - Construire le Saint Denis de demain	5
--	----------

A – Les grands projets : des projets structurants pour préparer l'avenir

B – Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour le plus grand nombre

C – Un aménagement du territoire volontariste

D – Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien

II - Faire le pari de la jeunesse	16
--	-----------

Favoriser la réussite éducative avec le PEG

III - Mettre notre ville en mouvement	18
--	-----------

A – Développer des projets phares et structurants

B – Développer des évènements à caractère régional, national et international

C – Mettre en place et faire vivre des évènements locaux

D – Faire de Saint Denis une ville créative, vivante et animée

E – Favoriser la pratique culturelle et sportive

A – Préambule

B – Lutter contre les exclusions : la mise en œuvre du projet social du CCAS

C – L’insertion : une politique d’accompagnement des publics fragiles

D – Améliorer et créer de nouvelles solidarités

E – Structurer et développer la vie associative

F – Promouvoir la démocratie de proximité

G – Apporter plus de sécurité à la ville et à la population

V – Développer une entreprise moderne et performante au service de tous 31

A – Le Plan accueil

B – La dématérialisation des actes administratifs

C – Les Technologies de l’Information et de la Communication au service de la modernité de l’entreprise

D – L’allègement des procédures administratives engagé par la direction documentation archives

E – L’optimisation de la gestion des ressources humaines

INTRODUCTION

Environnement économique national

Confrontée depuis 2008 à une crise économique mondiale d'une ampleur exceptionnelle, la France connaît depuis 2010 une reprise de sa croissance.

Cependant, les engagements fixés par le Pacte de stabilité européen ne sont pour autant toujours pas respectés. En effet, la dette publique nationale continue à progresser, représentant plus de 89 % du PIB en 2012, bien au-delà du seuil de 60 % établi par Bruxelles. Quant au déficit, il a atteint en 2011 5,7 % du PIB, un taux supérieur à l'exigence européenne fixée à 3 %. Le collectif budgétaire 2012 prévoit de ramener impérativement ce taux à 4,5 % en 2012, et confirme le caractère intangible de la trajectoire de retour sous les 3 % de déficit public en 2013.

Dans ce contexte budgétaire difficile, le PLF 2013 prévoit une confirmation de la sortie de crise, avec une croissance toutefois prudente, estimée à + 0,3 %, avec une inflation qui s'élèverait à + 2 % en 2012 et + 1,75 % en 2013.

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales seront, pour la troisième année consécutive, gelées en 2013 (hors FCTVA) avec une prévision de baisse en 2014 et 2015. Plus précisément, le contrat avec les collectivités prévoit une hausse de la DGF évaluée + 0,2 %.

Les fonds de la mission Outre-mer s'élèvent à 2,0 Md€. Le projet de loi de finances 2013 comprend deux axes : l'emploi (1,4 Md€) et les conditions de vie outre-mer (0,6 Md€).

L'Etat des marchés financiers

La crise de confiance sur les marchés financiers a permis en 2009 une prise de conscience des établissements bancaires et assimilés. Un consensus a permis d'assainir le marché en éliminant les produits « structurés » complexes et en proposant aujourd'hui des produits « plus classiques » offrant une meilleure lisibilité.

Orientations budgétaires 2013

Les orientations budgétaires 2013 traduisent et mettent en œuvre les engagements pris auprès des dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

Nous continuons de décliner trois principes forts :

- Une politique fiscale équitable à travers la non-augmentation des taux d'imposition
- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- L'effort ambitieux en matière d'investissement.

Les perspectives

Les marges de manœuvre s'amenuisent, mais la Collectivité opère des choix stratégiques.

Tout d'abord, concernant les recettes fiscales, le renouvellement du partenariat avec les services de l'Etat permet de pérenniser la programmation de réunions trimestrielles afin de fiabiliser et dynamiser la matière imposable.

Compte tenu du fait que les importations n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2008, il convient d'établir une prévision prudentielle pour les recettes de l'octroi de mer au titre de l'exercice 2013.

D'autre part, la collectivité entend améliorer ses capacités d'investissement. En 2011, comme en 2010, grâce à une vague de cessions immobilières, des recettes de plus de 2,5 M€ ont pu être réalisées. Cet effort sera reconduit l'année prochaine, avec une enveloppe de 5 M€ prévue en recettes.

Enfin, la politique de maîtrise des coûts se poursuit. Ainsi, les propositions budgétaires relatives aux frais généraux - notamment les dépenses du chapitre 011 des charges à caractère général - intègrent une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente.

Assurer les grands équilibres financiers

Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres.

Notre capacité à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer notre programme d'investissement et entreprendre les investissements pour Saint-Denis. Dans les développements qui suivent au chapitre des politiques publiques, vous prendrez connaissance des principales réalisations et grands aménagements sur les toutes prochaines années.

Soutenir l'économie locale

Dans l'optique du respect du nouveau délai global de paiement, issu de la réforme du Code des marchés publics, la Ville s'est dotée ces 3 dernières années de plateformes numériques « e-commande » et « e-facture ». Cet effort de modernisation des outils en matière comptable et financière sera amplifié par la procédure de dématérialisation des pièces comptables, dans laquelle va s'engager la Ville en 2013. Mandats, titres, factures, marchés publics sont autant de documents transmis jusqu'à présent en version papier au Comptable public, qui seront amenés à terme à disparaître au profit d'un envoi numérique sécurisé.

D'autre part, le Préfet a créé en 2010 le Haut Conseil de la Commande Publique, dont la mission principale est de favoriser la commande publique et ainsi, soutenir l'activité du BTP à la Réunion.

I – Construire le Saint Denis de demain

A – Les grands projets : des projets structurants pour préparer l'avenir

L'Espace Océan

Construire Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental.

L'Espace Océan prend forme, les premiers permis sont délivrés sur la partie ouest et doivent donner lieu à des travaux dès 2013.

Le lauréat sur le quadrilatère est retenu : il s'agit d'ICADE SODIAC qui propose un quartier commercial totalement dédié au piéton. Une identité architecturale se dévoile à travers, le franchement du boulevard Lancastel par une passerelle, un immeuble adressé sur la rue Maréchal Leclerc, véritable signal vertical du projet.

Le groupement prévoit de déposer son permis de construire à l'instruction dès 2013.

Le « Cœur Vert Familial »

Le projet phare du « cœur vert familial » est déjà en chantier. Les toboggans de la colline de l'harmonie sont déjà livrés. Le bassin devrait l'être avant la fin de l'année 2012.

La réforme des études d'impact et des enquêtes publiques a eu pour effet de décaler l'instruction réglementaire du projet. Le démarrage des travaux complémentaires est prévu en 2013, pour une livraison en 2014.

Le Parc aquatique

Le Parc Aquatique, équipement phare du Cœur vert Familial, sous maîtrise d'œuvre CINOR, va parfaire l'offre de loisirs de Saint-Denis.

Des espaces de jeux, d'apprentissage et de pratiques nautiques seront proposés. Un Spa complétera le programme résolument tourné vers les loisirs et la détente.

Le chantier a démarré en milieu d'année 2012 pour une livraison prévue au premier trimestre 2014.

Le Projet de Rénovation Urbaine des Camélias

Le projet de rénovation urbaine des camélias, « véritable chance » pour Saint Denis concerne 13 000 personnes, du quartier des Camélias.

Sous l'impulsion d'une nouvelle gouvernance, de nombreuses études de maîtrises d'œuvre ont abouti en 2012 permettant la concrétisation des nombreux programmes.

En 2013, le projet va enfin entrer dans sa phase chantier permettant

- le réaménagement des voies permettant le désenclavement et la structuration du quartier (livraison de fin 2013 à 2015)
- Une amélioration des équipements publics
 - sportifs (gymnase château Morange, début du chantier 2013, livraison 2014,)
 - éducatifs (école Françoise Mollard (chantier 2013-2014)
- Des actions multiples afin d'améliorer et diversifier l'offre de logements
 - Démolitions 155 logements démolis en 2013
 - Réhabilitation résidentialisation; (1049 logements de 2013 à 2015)
 - Production de logements neufs, (122 logements SIDR seront mis en chantier et livrables en 2014)
 - vente des logements sociaux aux habitants (compromis en cours finalisation actes en 2013)

L'ensemble de ces chantiers va permettre l'application de la clause d'insertion spécifique , représentant 7% minimum des heures travaillées réservées aux habitants de cette zone urbaine sensible

En concertation étroite avec la population, le contenu de deux équipements structurants sera affiné, les études de maitrises d'œuvre aboutiront en 2013 pour une mise en chantier en 2014.

- équipement culturel phare (Château Morange (chantier 2014 - 2015)
- équipement associatif (Academy hauts camélias (chantier 2014-2015)

Le projet de SWAC, projet phare de développement durable

Les travaux du SWAC (climatisation à l'eau de mer), sous maîtrise d'ouvrage du SIDE0 (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Eaux Océaniques), doivent être engagés mi 2013.

Saint Denis, à travers le SIDE0, soutient fortement le projet qui, outre son impact très positif au plan énergétique (70% de consommation électrique en moins par rapport à des installations de climatisation classique) environnemental et sanitaire (limitation d'émission de gaz à effet de serre à travers les fluides frigorigènes non utilisés, suppression du risque de légionellose...), présente également un intérêt certain au niveau de l'emploi local (emplois permanents pour l'exploitation et la maintenance : 10 personnes et emplois induits pendant les travaux (200 personnes)), ainsi qu'au plan économique pour les entreprises du BTP (sur 140 M€ investis pour les travaux, 50% environ peuvent être réalisés par des entreprises locales).

De plus, les produits dérivés (ferme d'aquaculture, algoculture, extractions de minéraux rares,...) pourraient offrir des débouchés prometteurs.

Des partenariats forts sont attendus avec l'Université de la Réunion en terme de recherche et de développement avec l'émergence de PME œuvrant dans des domaines innovants.

La Cité des Arts

La Ville est impliquée, au côté de la CINOR, dans le projet « Cité des Arts », futur pôle culturel majeur de nature à asseoir le rayonnement de Saint Denis. L'ouverture du Palaxa, premier élément de cet investissement est intervenue en 2012. Il s'agira en 2013 d'assurer la montée en charge de cet équipement.

De même, l'étape de conception et de maîtrise d'œuvre du projet « Cité des Arts » étant parvenue à terme, l'année 2013 marquera le début des travaux pour un montant de près de 15M€ HT.

La Ferme pédagogique

La Ville est engagée sur la transformation de son ancien parc zoologique en « Ferme d'animation ».

Après la période de programmation, il s'agira en 2013 d'achever l'étape en cours de maîtrise d'œuvre.

NEO - Nouvelle Entrée Ouest (Le Boulevard Nord)

La Nouvelle Entrée Ouest (précédemment Boulevard Nord), projet d'aménagement majeur, a pour objet d'ouvrir la ville sur l'océan, tout en fluidifiant la circulation à la sortie de la route du littoral. Une première étape d'études, va permettre à la collectivité, en lien avec la Région, de déterminer le parti d'aménagement à retenir.

Une Assistance A Maîtrise d'Ouvrage doit finaliser les contours du dossier à soumettre aux entreprises en 2012.

Ce projet ambitieux et emblématique offrira une autre image de la façade littorale dionysienne.

B – Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour le plus grand nombre

Construire 500 logements sociaux par an et résorber l'habitat insalubre

La Ville va bien au-delà de ses ambitions de construire 500 logements sociaux/an. Chaque année, c'est près de 700 logements sociaux qui sont présentés pour être financés sur Saint-Denis.

899 logements ont déjà été livrés en 2011 et 658 logements devraient l'être en 2012 !

Un volume de 1309 logements pourrait également être livré en 2013.

Nous poursuivrons en 2013 notre engagement dans la production du logement aidé sur le territoire, tenant compte de la réflexion que nous menons en matière de planification urbaine

et de mixité sociale. Notre participation reste active en matière de garantie d'emprunt sur les opérations.

Cette thématique du logement répond également à l'enjeu que s'est fixée Saint-Denis, d'une ville plus solidaire, offrant un logement adapté au plus grand nombre.

Le foncier

Nous appuierons ces objectifs par :

- Le suivi au plus près des cessions/acquisitions en assurant une signature des actes au plus tôt afin de générer au mieux des recettes pour la Ville (avec un objectif de 5 M€)
- la valorisation du patrimoine communal dormant (délaissés, maîtrise foncière limitée,...) sur la base de l'inventaire du patrimoine foncier réalisé en 2012 (1 500 ha pour 3212 parcelles) dans l'objectif d'une gestion plus efficace et plus recentrée des biens communaux
- la poursuite d'une prospection et d'une veille active afin de reconstituer les réserves foncières de la commune en vue de répondre aux besoins futurs de la population, ceci en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion

Favoriser l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens

La Ville traite déjà la problématique de l'insalubrité dans différents quartiers par son implication financière dans les opérations de RHI (Primat, Hyacinthe / Caramboles, Petite Ile, Saint-François / Le Brûlé, Saint-Bernard, le Butor).

L'ensemble des opérations permettra de produire une mixité de logements adaptés aux besoins des familles.

Sur le secteur de la Montagne, une étude pré-opérationnelle sera lancée d'ici la fin de l'année 2012, permettant d'aboutir à une phase opérationnelle.

Parallèlement Les opérations de valorisation de terrains communaux permettent, notamment sur la Montagne, d'offrir une mixité et de promouvoir l'accession à la propriété.

Maintenir la population dans un habitat décent

Nombreux ménages vivent encore dans des conditions d'habitats inacceptables. L'habitat indigne progresse, la crise et l'augmentation de la population en sont les principales causes. Il existe différents types de mal logés avec des problématiques propres liées à l'état du logement, à leur statut et à leur ressource. Ce qu'ils ont en commun, c'est généralement leur éloignement aux dispositifs et à leurs nombreuses difficultés qui viennent s'ajouter aux problèmes de logement (santé, isolement, perte d'autonomie, d'emploi...).

L'enjeu est donc de développement des dispositifs hors droit commun pour répondre à l'urgence. La Ville poursuit, en ce sens, son engagement en développant des actions d'auto-réhabilitation accompagnées. En 2013, tous les territoires seront couverts. Des équipes spécialisées, par l'intermédiaire d'associations, remobiliseront les ménages et construiront avec eux des projets de vie.

La Ville se place ainsi comme autorité responsable en capacité de détecter puis de suivre et d'accompagner les ménages pour leur permettre de sortir de l'indécence. A ce titre, lutter contre les propriétaires indécents devient une priorité. Il s'agit de sanctionner systématiquement ceux qui délibérément ne respectent pas les normes de décence. L'intervention se fera également en direction des occupants en procédant à un véritable repérage sur les différents territoires. La Ville se positionnera en 2013 comme pilote du groupe d'action, assurant le suivi pluridisciplinaire qu'il s'agit de renforcer et de financer.

L'amélioration du cadre de vie des locataires des LTS du patrimoine Ville, représente un axe fort de la municipalité et se traduira en 2013 par le démarrage des travaux de réhabilitation de l'opération « Alamandas » située à Sainte Clotilde pour un montant de 2 millions d'euros. Egalement, des accompagnements sous la forme d'atelier de quartier seront proposés aux locataires des LTS, les sensibilisant sur la maîtrise des énergies, les réparations locatives, la mise en propreté et désirant participer à l'amélioration de leur habitat en s'inscrivant dans une démarche d'insertion sociale.

C – Un aménagement du territoire volontariste

Concevoir Saint Denis 2030

Saint-Denis envisage de recevoir 20 000 habitants de plus en 2030. Elle a soumis à débat son Projet d'Aménagement et de Développement Durable au conseil municipal de mai 2012. Dans ses orientations elle met en avant la qualité de vie des habitants.

En 2013, elle réalisera un schéma directeur « Saint-Denis 2030 » afin de planifier l'évolution du territoire.

La révision du PLU est engagée

Parallèlement, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est très avancée.

Les élus ont validé de nouvelles orientations pour le projet de développement d'aménagement et de développement durable de Saint-Denis (PADD).

Sur cette base, les nouveaux documents ont été modifiés et sont en phase de rédaction finale.

La concertation avec les habitants a été menée dans les quartiers, plusieurs réunions ont été organisées avec les personnes publiques associées.

Le projet du PLU sera arrêté en fin d'année 2012.

Un urbanisme opérationnel dynamique

L'aménagement et la structuration du territoire se poursuivra :

- nous renforçons la centralité du Moufia avec des équipements et des zones de stationnement
- nous développons la Colline des Camélias en y créant du logement social (livraison prévue en fin d'année 2012)
- nous créons un pôle de centralité sur Saint-François avec un centre de bourg et des commerces en cours de réalisation
- nous réaliserons des logements répondant à des besoins en décohabitation sur le secteur du Butor
- les travaux d'aménagement vont démarrer sur le secteur de Fucréas à la Montagne
- L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma directeur du Bourg du Brûlé en tant que « porte » du Parc national de la Réunion va être lancée.

Un territoire à vocation économique

Il conviendra également d'impulser une intelligence économique par une veille sectorielle et générer des activités de niche ou innovantes en développant une économie respectueuse de l'environnement naturel et humain.

Le projet de requalification des commerces du Centre-Ville entre en phase opérationnelle par l'intervention de la Ville au financement de 20 magasins sous la forme de subventions à la modernisation des façades (coût total : 442 000 €).

Le programme de conception de modules-bars et étalages types entrera en phase opérationnelle afin de pérenniser qualitativement les activités de niches et de fortes valeurs ajoutées à la fois sur l'hyper-centre et dans les écarts.

Nous poursuivons le développement des marchés forains dans les quartiers de la Ville, notamment par :

- L'étude de réhabilitation du marché forain des Camélias
- L'étude de faisabilité pour la création d'un marché forain au Moufia.

La ville s'attache à faire évoluer le concept des marchés de nuit, lieu de rencontres et d'échanges culturels et intergénérationnels, afin d'en faire une véritable porte d'entrée à l'Animation nocturne de la Ville.

L'animation thématique va prendre également toute sa dimension à la fois dans les quartiers et dans l'hyper-centre-ville afin d'offrir aux concitoyens des espaces de loisirs et de convivialité.

Travailler à l'amélioration de l'image de la ville

En 2011, la Ville a obtenu le label Ville d'Art et d'Histoire.

En 2012, le conseil municipal a mis à l'étude le projet de création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Le service urbanisme a en charge ce dossier pour une approbation du document en juin 2013.

L'image de la Ville est également celle des services municipaux et pour cela le service urbanisme est pilote dans deux actions phares de la collectivité :

- Qualiville : un espace citoyen au rez de chaussée de l'hôtel de Ville devrait être opérationnel en 2013 et le service urbanisme y disposerait d'un local où un agent technique les recevrait en journée continue.
- La dématérialisation des certificats d'urbanisme : en lien avec le portail citoyen, l'urbanisme propose en 2013 la dématérialisation des demandes de certificats d'urbanisme.

D – Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien

Offrir des espaces de proximité

La politique d'aménagement d'aires de loisirs va se poursuivre en 2013 dans le cadre des travaux de proximité.

Le réaménagement de la pépinière qui sera mis en œuvre en 2013 s'articulera autour de trois axes :

- un axe patrimonial avec la production de plantes indigènes et endémiques, mais également une production plus diversifiée de plantes et fleurs pour le fleurissement de la Ville
- un axe développement durable avec la réhabilitation des bâtiments et l'aménagement des espaces de production selon les normes Haute Qualité Environnementale, l'installation de panneaux photovoltaïques et d'un système de récupération des eaux pluviales.

- un axe pédagogique par le biais de la mise en place d'un atelier d'apprentissage des techniques horticoles de base à l'adresse des écoles primaires incluant un circuit de visite qui pourrait être ouvert au plus grand nombre dans un second temps.

Garantir un cadre de vie agréable

S'agissant des bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, culturels, bâtiments administratifs ...) la politique d'accessibilité sera poursuivie. L'accessibilité à l'Hôtel de Ville sera améliorée avec l'installation d'un ascenseur extérieur et l'accueil facilité par la restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment.

D'une manière générale, toute réhabilitation intervenant sur un bâtiment communal intègre cette problématique.

Par ailleurs, près de 5 M€ sont consacrés aux travaux d'infrastructure, réhabilitations, travaux de sécurité routière dans les différents secteurs de la ville.

Pour répondre à la forte urbanisation dans les écarts, l'effort consacré à la restructuration, le renforcement et l'extension des réseaux électriques moyenne et basse tension sera maintenu.

Suite au schéma d'optimisation des conditions de gestion du réseau d'éclairage public, un programme rationnel de renforcement, de modernisation et d'amélioration de la sécurité de ses installations d'éclairage public est mis en œuvre.

Ces nouveaux équipements seront générateurs d'économie d'énergie.

La mise en œuvre d'un système d'arrosage automatisé devra permettre des économies d'eau

Par ailleurs les services vont poursuivre un travail systématique de contrôle et analyse des incohérences en matière de consommation d'eau des divers bâtiments et équipements communaux, permettant, sur des réseaux vieillissants, une recherche systématique et réparation des fuites d'eau. Ce travail a d'ores et déjà permis une réduction significative des volumes consommés.

Garantir un cadre de vie propre

Saint Denis, ville propre reste une priorité de l'équipe municipale, avec la poursuite des actions de nettoyage et d'entretien régulier des espaces publics, ce qui représente globalement un effort financier annuel de plus de 3 M€.

La Ville poursuivra ses actions en matière de préservation de la santé publique et de lutte contre l'insalubrité avec :

- * la résorption – plus particulièrement en zone urbanisée – de terrains source de nuisances et la lutte contre les dépôts sauvages avec notamment l'aménagement des sites de dépôts récurrents,

- * la dératisation et la démoustication dans les lieux publics (écoles, terrains de sports, équipements culturels, zones de loisirs) et des campagnes de distribution de kits raticides aux administrés.

Garantir un cadre de vie sécurisé

La réhabilitation du site de l'ancienne décharge de la Jamaïque va débuter en 2013 par la réalisation d'études permettant d'évaluer l'impact et les risques de la décharge sur l'environnement et de proposer des travaux de remise en état appropriés.

Ce vaste chantier s'inscrit dans une démarche volontaire de préservation de l'environnement.

Au regard de l'importance du patrimoine arboricole de la collectivité et des dangers afférents (chutes de branches sur des enfants dans les écoles, sur des véhicules ou des passants...), les efforts en matière d'élagage seront poursuivis, avec l'intensification de l'utilisation du lamier et la mise en place d'un plan d'élagage.

Par ailleurs, faisant suite au diagnostic réalisé en 2011-2012, sur les ouvrages d'art communaux (ponts, passerelles, soutènements), des études et travaux sur le pont de la Délivrance vont être lancés.

Le schéma directeur des eaux pluviales apportera à la Ville les premières indications en matière de prospective et de programmation de travaux. Un ouvrage important sera réalisé dans le secteur Jamblon, pour canaliser les eaux pluviales, avec création d'un exutoire.

Et en tout état de cause, les interventions ponctuelles visant à rétablir le bon fonctionnement des ouvrages ou à protéger les usagers contre les débordements en eau pluviale seront poursuivies et accentuées, grâce notamment au renforcement du service hydraulique urbaine.

Enfin, les actions inscrites aux Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) de la rivière Saint Denis et de la rivière des pluies (ce dernier piloté par la CINOR), seront poursuivies.

E - Garantir une eau de qualité pour tous

Mettre en œuvre le schéma directeur de l'eau

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville donne les orientations stratégiques et définit la nature et le coût des investissements à réaliser sur le court, moyen et long terme, en optimisant notamment la localisation des nouvelles ressources en fonction des zones à urbaniser.

Il se décline en quatre thèmes principaux : modernisation des usines de traitement, amélioration du rendement des réseaux, sécurisation des ressources, et augmentation des capacités de stockage.

Au regard du programme ambitieux d'investissement à mettre en œuvre sur le moyen / long terme, une étude financière rétro-prospective a permis l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissement et l'établissement d'une tarification prenant en compte les

capacités d'investissement du budget annexe de l'eau au regard notamment de diverses hypothèses d'évolution du prix de l'eau pour l'utilisateur (intégrant également le coût de la redevance d'assainissement).

Pour 2013, 11 M€ seront globalement consacrés au domaine de l'eau, selon les thématiques développées ci-après.

Sécuriser la ressource

➤ Poursuivre l'instauration des périmètres de protection

56 % de la ressource distribuée est régularisée. Il reste à la Ville d'étendre cette réussite aux 17 autres captages/forages, qui représentent 44% des ressources distribuées.

➤ Garantir la ressource en eau (forages, captages, stockage)

Au cours des prochaines années, quatre nouveaux forages seront mis en service pour remplacer d'anciens ouvrages vétustes, et compenser les débits réservés qui seront instaurés sur la rivière Saint Denis.

En 2013, la mise en service du forage CERF II sera opérationnelle.

Les travaux de reconnaissance seront effectués sur le forage du Cerf III, le forage de la Trinité II, et les études sur Domenjod II seront poursuivies, en compatibilité avec les projets d'aménagement de la zone.

Par ailleurs, pour répondre notamment aux prescriptions de l'autorisation de prélèvement d'eau, les études de réfection et d'amélioration du captage de la rivière de Saint Denis ainsi que ceux de la galerie d'amenée d'eau de Bellepierre aboutiront en 2013 à des travaux à hauteur de 5 M€.

Enfin, s'agissant du stockage, les travaux de construction d'un nouveau réservoir dans le secteur de la Coline des Camélias se poursuivront pour une réception fin d'année.

D'autres études seront lancées pour réaliser des nouveaux réservoirs et augmenter les capacités de stockage en réhabilitant des réservoirs existants. Ces nouveaux équipements participeront à la sécurité de l'alimentation en eau potable, avant la réhabilitation de l'usine de potabilisation de Bellepierre.

Mettre aux normes les équipements et les réseaux

Un effort particulièrement important est porté sur la modernisation et la mise aux normes des installations de production d'eau potable (Station principale de Bellepierre, stations annexes : Bretagne, Brûlé, Saint-François, Bois-de-Nèfles, Butor) pour la période 2012 à 2016. Cet effort de 5 M€ va permettre le renforcement de la distribution gravitaire dans la partie haute de Saint-Denis.

La Ville prépare également les projets annexes nécessaires à la réhabilitation de la Station de Bellepierre. Ces travaux annexes sont estimés à 5 M€ pour des réservoirs et 3 M€ pour un projet d'interconnexion, selon les premières estimations.

A noter que de tel équipements s'amortissent sur une durée de 50 ans.

Développer et améliorer la performance du réseau : Qualité et Rendement

Le vieillissement du réseau de distribution est générateur de déperditions importantes. Au plan tant environnemental qu'économique il est donc indispensable de remédier à cette situation.

Dans l'objectif d'optimiser ces interventions sur le réseau, une étude diagnostique du patrimoine réseau eau potable va être lancée en 2013.

Dans l'attente des résultats de ce diagnostic, qui permettra l'élaboration d'un programme pluriannuel d'interventions, et dans la continuité de l'action déjà entreprise, la Ville, lancera en 2013 une nouvelle tranche de travaux de renouvellement de canalisations, à hauteur de 4 M€ sur 2 ans.

Parallèlement à ces travaux, elle poursuivra l'équipement du réseau en compteurs, réducteurs de pression et débitmètres

II - Faire le pari de la jeunesse

Favoriser la réussite éducative avec le PEG

Depuis 2008, la Ville est engagée dans un Projet Educatif Global (PEG). Après des années d'investissements conséquents, une évaluation du dispositif sera menée en 2013, en collaboration avec le Comité de pilotage du PEG. Il s'agira, certes de rendre compte quantitativement des efforts déployés (travaux, équipements, développement de l'offre éducative, etc.), mais aussi de qualifier la plus-value du projet décliné, tant en termes d'opportunité que d'impact. Il sera aussi question d'apprécier, auprès de la communauté éducative (dont les parents mais également les enfants), la connaissance du PEG, sa reconnaissance sur le terrain, ainsi que les inflexions souhaitables pour l'avenir.

Un axe nouveau sera par ailleurs investi permettant de dynamiser les objectifs de coéducation et de territorialisation voulus par la Ville : la mise en place des Coordonnateurs de Projets Educatifs locaux (PEL), dont les missions seront de veiller à la coordination des divers dispositifs à l'échelle du canton, d'être des interlocuteurs sur l'ensemble des dimensions du projet éducatif pour les équipes éducatives, les acteurs du canton et donc les parents.

Parallèlement, 2013 sera une fois encore une année de développement de l'offre éducative périscolaire. L'offre de yoga et d'échec sera proposée à un plus grand nombre d'écoles en pause méridienne. Après avoir expérimenté le Plan d'action Culturelle et Educative (PACE) avec le théâtre à l'école, une activité « Ciné Club » sera proposée dans les écoles, permettant ainsi d'améliorer la couverture de la pause méridienne.

Puisque le sport constitue un vecteur de réussite éducative, l'intervention des éducateurs sportifs (ETAPS) en milieu scolaire se poursuivra, pendant les heures de cours et lors de la pause méridienne. Le dispositif « Savoir Nager » sera amplifié avec la volonté de faire de l'apprentissage de la natation une réalité pour chaque enfant. Si pour l'année scolaire 2011-2012, près de 70 % des classes de CM2 ont bénéficié du dispositif (soit 1 482 enfants) sur les six piscines municipales, il s'agira pour la prochaine année d'impliquer l'ensemble des classes de CM2, ceci pour permettre à tous les élèves d'être nageurs en entrée de sixième.

La Ville maintiendra logiquement son ambition sur la pratique linguistique. Le Plan anglais en cours de stabilisation, une offre sur l'initiation au Mandarin sera envisagée, hors temps scolaire, pour les enfants volontaires en classe de 6ème. Celle-ci constituera alors la première strate de l'Institut Municipal des Langues.

2013 permettra à la Ville d'apprécier les investissements techniques et humains conduits au sein de deux dispositifs visant, d'une part la scolarisation précoce des enfants (les classes passerelles), ainsi que l'intégration d'enfants handicapés en milieu ordinaire au sein d'unités d'enseignement. Dans la continuité de son engagement, la Ville consolidera par ailleurs son action en faveur des équipements numériques, des dotations améliorant l'accueil et le confort des enfants.

Il sera aussi proposé aux parents, dès l'année prochaine, une plus grande flexibilité pour l'inscription scolaire de leurs enfants. Une campagne d'inscription en continue sur toute

l'année sera mise en place. Cette offre restera toutefois associée à la possibilité d'inscription en mairie annexe, lors d'une campagne décentralisée en février.

Le Gouvernement mène actuellement les préalables nécessaires à la « Refondation de l'Ecole de la République », notamment en prévoyant la révision des rythmes scolaires. Réintroduire la semaine de cinq jours implique un travail important de concertation avec les parents d'élèves, les associations en charge des accueils collectifs de mineurs et l'Education Nationale. Cette démarche sera menée dès la parution des textes.

III - Mettre notre ville en mouvement

A - Développer des projets phares et structurants

Compte-tenu de la richesse du patrimoine dionysien et de la nécessité d'une appropriation de son histoire par la population, Il s'agira aussi pour Saint-Denis, Ville d'art et d'histoire, de faire grandir ce label, à travers certes les Journées Européennes du Patrimoine, mais aussi par diverses actions sur l'année (conférences, visites guidées, circuits historiques, etc.).

B - Développer des événements à caractère régional, national et international

En 2013, la Ville maintiendra son effort pour offrir aux dionysiens des évènements d'envergure, tant au niveau culturel que sportif.

Au-delà des évènements qui seront reconduits et qui rencontrent un succès grandissant (Trophée de la Ville de Saint-Denis, Kaloobang, etc.), l'année 2013 sera la première année de concrétisation de la coopération culturelle voulue avec la Ville de Paris. Ainsi, une première Nuit Blanche de l'océan Indien sera organisée à Saint-Denis en partenariat avec celle-ci.

C - Mettre en place et faire vivre des événements locaux

La Ville maintiendra son effort afin de soutenir les acteurs culturels du territoire. Elle privilégiera la mise en œuvre d'actions par des partenaires, en renforçant les liens avec ces acteurs du territoire (Cyclone Production à La Fabrik, le CDR-OI au Théâtre du Grand Marché, etc.), mais également en aidant le réseau associatif à se structurer afin de parvenir à porter dans le temps des actions phares (20 désanm, semaine kréol...).

D - Faire de Saint Denis une ville créative, vivante et animée

Parallèlement à cet engagement continu de faire de Saint-Denis un phare culturel, la Ville entend en 2013 œuvrer de façon volontariste en faveur du développement culturel, de l'accessibilité de la culture à tous et de l'élargissement des publics par l'éducation.

C'est ainsi que les principaux projets seront intensifiés, afin de valoriser l'art, son rôle et ses enjeux auprès des jeunes publics :

- Les ateliers d'écriture : soit sous la forme de « plans » (slam et théâtre par exemple), soit sous la forme de présence d'un animateur-écrivain lors d'événements publics (exemple : ateliers d'écriture lors des Journées de la non-violence ou lors des Journées Européennes du Patrimoine) ;
- Les ateliers de la Ville de Saint-Denis (arts plastiques), ayant pour objet d'accueillir des artistes dans des établissements de la Ville (école et/ou autres locaux), avec conjointement à un projet personnel, un projet pédagogique avec l'école la plus proche. Ces ateliers, comme ceux existant dont il conviendra de renforcer le rayonnement (109, Lerka au PK7, etc.), feront l'objet de restitution dans le cadre des expositions de la Ville.

E – Favoriser la pratique culturelle et sportive

2013 sera l'année du lancement du « Karo d'arts marrons », c'est-à-dire du projet culturel de Château Morange, amené à devenir une pépinière d'artistes travaillant tous autour des notions d'image.

Puisque faire de Saint-Denis une ville culturelle se conjugue au quotidien, le rôle des structures culturelles de la Ville sera renforcé. Une attention sera portée à la dynamisation du réseau de lecture public (implication accrue dans l'opération Grand Prix du Roman Métis). Il s'agira aussi d'affirmer le projet culturel de l'EMMDAD, en incluant leurs actions dans les temps forts de la Ville (Fête de la musique par exemple).

En matière sportive, la Ville maintiendra son investissement en faveur de certains publics. Le dispositif « Elle est sport » se poursuivra et de nouvelles disciplines seront proposées. Une offre sportive sera également mise en place à destination du public handicapé et du jeune public avec les écoles municipales de sport.

Le développement humain passe par la création et l'aménagement d'espaces culturels, sportifs, de loisirs, de détente et de convivialité.

La remise à niveau du parc sportif de la Ville se poursuivra. De grands projets concernant le sport, avec l'aide d'autres institutions, commenceront à voir le jour en 2013 (Le cœur vert familial, construction d'un gymnase à Château Morange, etc.).

Un projet de construction d'une bibliothèque/gymnase au Chaudron en partenariat avec l'Etat sera aussi mis à l'étude.

IV – Saint Denis, Ville pour Tous et par Tous

A - Préambule

Outil de proximité, le C.C.A.S. est réparti sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Denis à travers ces 16 antennes avec comme objectif principal, la lutte contre toutes les formes d'exclusions et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des résidents.

Dans un environnement général de baisse des crédits avec la crise financière et le développement de la demande des administrés de Saint-Denis qui subit de plein fouet les effets de cette crise, les orientations budgétaires de 2013 du CCAS s'inscrivent dans un schéma de mise en œuvre des projets et à l'optimisation des dépenses d'aide sociale au profit des populations les plus nécessiteuses notamment avec l'arrivée au cours de l'année 2012 du Réseau 2R2A (Réseau Réunionnais de l'Aide Alimentaire).

La situation sociale sur le territoire se dégradant de plus en plus, le CCAS est en première ligne sur la question de l'urgence sociale. La pauvreté et grande pauvreté s'accroît sur le territoire renforçant ainsi les données de l'ABS réalisé en 2011. En effet, l'EDSI notre structure d'accueil de jour est de plus en plus sollicité par une population en situation précaire il en est de même pour les demandes d'aide sociale facultative qui connaît un accroissement important tant en aide financière attribuée qu'en nombre de dossiers traités par la commission permanente. De plus, le CCAS poursuit son schéma de développement à travers les projets validés les années antérieures. Ainsi le SAAD trouve toute sa place dans le champ de l'aide à la personne au niveau institutionnel et voit un accroissement de l'activité de ce service. Le service de transport handicapé se développe afin de prendre en compte la dimension de l'accessibilité pour personnes porteuses de handicap, les abris de nuit pour l'accueil de nuit de SDF et l'organisation de manifestations sociales conviviales pour les familles dans le cadre de la fête des mères et le Noël des enfants, la journée des seniors qui clôture chaque année les activités des clubs sur le territoire et le Noël des sans domicile fixe. Enfin, les travaux de rénovations du centre social du Chaudron suite aux événements de février dernier devraient permettre une ouverture de la structure à la fin du 1^{er} semestre 2013 et les activités programmées redémarrées. C'est dans cet environnement que s'inscrivent les orientations budgétaires de 2013.

A – Lutter contre les exclusions : la mise en œuvre du projet social du CCAS

Le Pôle développement social

En 2013 le Pôle Développement Social poursuivra les axes de travail définis dans le Plan d'Actions Contre Toute Exclusion (PACTE) notamment en faveur des publics vulnérables, en rupture, fragilisés et/ou discriminés afin de réduire les inégalités au sein de la population.

Dans un contexte de crise qui semble persister voire s'installer durablement, les besoins sociaux de la population se sont multipliés. Aussi, devant l'urgence sociale, la Ville de Saint-Denis a fait le choix de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Les aides sociales facultatives

Les demandes d'aides sociales facultatives ont été en nette augmentation en 2012, notamment en aide alimentaire et aide au mobilier. Pour 2013, il s'agira pour le CCAS de renforcer le partenariat avec l'ensemble des institutions dont l'Etat, le Conseil Général et les différents acteurs de l'aide sociale (associations, réseau R2A...), afin de mutualiser les moyens et d'harmoniser les méthodes de travail pour proposer des solutions spécifiques et adaptées à chaque situation et que tous les besoins soient pris en compte.

Le service transport des personnes âgées et handicapées

La Ville lutte au quotidien contre les discriminations, en améliorant l'accessibilité en faveur des personnes porteuses de handicap, contre l'isolement en proposant des services permettant aux personnes âgées de poursuivre leur épanouissement et conserver leur cadre de vie habituel ; dans ce cadre là, le CCAS s'est vu confié la gestion du nouveau service de transport adapté pour les personnes handicapées et les personnes âgées, bénéficiaires des aides ménagères et de l'aide personnalisée à l'autonomie. Ce service, véritable outil pour lutter contre les inégalités et l'isolement va poursuivre son développement tout au long de l'année 2013.

Le registre des personnes vulnérables

La loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1^{er} septembre 2004 instaurent dans chaque département un plan d'alerte et d'urgence afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel. Dans ce cadre là, le maire est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel des personnes vulnérables (personnes âgées et handicapées).

Le Maire de Saint-Denis a confié au CCAS la gestion de ce registre.

Il a pour finalité de localiser au mieux les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement et de permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes.

L'inscription repose sur une démarche volontaire. Le travail de repérage a commencé et se poursuivra tout au long de l'année.

Les manifestations d'animations sociales et conviviales

Enfin, les projets d'animation sociale en direction des familles éligibles aux critères de ressources du CCAS, tels que la fête des mères, le Noël des enfants, la cérémonie de remise des médailles de la famille se renouvelleront. Ces activités d'animations sociales conviviales seront aussi en direction des personnes âgées et des sans domicile fixe pour qui ces moments redonnent du lieu et rompt ainsi l'isolement dans lequel il se trouve pour beaucoup au quotidien. Conscient que ces moments festifs apportent un peu de chaleur et de réconfort aux publics défavorisés, l'ensemble du personnel du CCAS se mobilise afin d'améliorer sans cesse l'organisation et la qualité de ces manifestations.

L'accompagnement social lié au logement

Cette mission d'accompagnement social qui a connu un démarrage difficile se poursuivra en 2013 et au regard du nombre de situation concernée par cette mesure, le CCAS sollicitera le Département pour le développement de cette action.

Le Pôle insertion et solidarité

L'Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (EDSI), service du Centre Communal d'Action Sociale de Saint - Denis, est un service d'accueil de jour et de nuit proposant différents services à la personne en situation de rupture.

Chaque acte professionnel est une réponse aux droits fondamentaux de l'être humain et une restauration de sa dignité. Plus de 450 personnes fréquentent la structure dans l'année.

L'EDSI propose :

- un service de domiciliation,
- un service de restauration,
- un service d'accompagnement social,
- un service de soins (santé mentale et physique)
- un service de maraude sociale de jour,
- un service d'animations,
- un accueil de nuit dans ses deux abris : un pour les femmes et un pour les hommes.

Pour 2013, il s'agit de consolider le travail engagé au cours de ces dernières années en collaboration avec nos partenaires institutionnels et/ou associatifs et surtout accompagner les 2 abris de nuit dont l'ouverture a eu lieu en fin d'année 2012.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – le SAAD

L'année 2012 a vu la consolidation du service avec une augmentation de l'activité des intervenants à domicile, l'informatisation du service, et le renouvellement du parc automobile pour le portage de repas.

L'informatisation du service a permis une meilleure organisation du travail des aides à domicile et a donc des répercussions positives sur l'accompagnement de nos bénéficiaires.

Il serait souhaitable pour 2013, afin de continuer dans le sens d'un meilleur accompagnement, pour la qualité de service de mettre en place un système d'astreinte pour les samedis et jours fériés.

Dans le cadre de la démarche qualité, nous travaillerons sur l'accueil. Il pourrait être facilité par le recrutement d'un agent d'accueil. Nous porterons aussi une attention particulière sur l'aménagement des locaux pour un accueil optimal du public et aussi pour l'information avec une mise à jour de l'affichage obligatoire, et de ce fait l'acquisition de nouveaux panneaux.

Afin de permettre à nos intervenants à domicile de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos bénéficiaires, de plus en plus dépendants, et pour les soutenir dans l'augmentation de l'activité, un plan de formation sera élaboré et mis en place.

En collaboration avec la ville de Saint – Denis qui travaille sur la thématique du bien vieillir, le CCAS au regard des données de l'ABS sera un partenaire impliqué.

Le Centre Social

La première phase de réhabilitation du centre social a pris fin en novembre 2011(bâti de l'ex CASE du Chaudron). Début 2012, les locaux sont aménagés et prêts à fonctionner. Les événements malheureux de février au cœur du Chaudron, laisseront un site saccagé. Une deuxième réhabilitation du centre social est alors programmée ainsi qu'une mission d'appui à l'équipe afin de renforcer le projet et d'offrir un équipement de pointe au territoire. La demande d'agrément auprès de la CAF pour les 3 années à venir reste la finalité de cette mission d'assistance. Néanmoins, la mise en œuvre de cette deuxième phase de travaux s'avère longue et les délais de réalisation dépassent les prévisions initiales. De plus, les actions prévues en direction des familles, dans un local provisoire, ne pourront voir le jour, faute d'aboutissement des négociations avec un bailleur social du secteur.

Dans ce contexte, le centre social reste un équipement en voie de réalisation pour 2013 tant sur le plan des travaux que sur le plan de la consolidation du projet. A ce titre, la continuité de la mission d'appui sera nécessaire afin de garantir un suivi fidèle aux objectifs de la structure.

Les études concernant les travaux pour les structures dédiées à l'enfance et à la famille (RAM, LAEP, Halte Garderie) ont démarré en 2012 et un chantier d'insertion interviendra sur la réhabilitation du LAEP. Ces trois réalisations sont attendues pour 2013.

Le pôle Petite Enfance :

Concernant le volet petite enfance, comme pour les années précédentes, en 2013, le CCAS poursuivra son effort pour optimiser l'accueil collectif au sein des établissements qu'il a en gestion afin de limiter les pertes du fait de la PSU et de l'arrivée inattendue du dispositif chèques marmailles au cours de cette année 2012. En effet ce dispositif a modifié les modalités de financement du Conseil Général aux structures de la petite enfance tant au niveau de la participation des familles qu'au niveau de l'indemnité journalière. Malgré ces imprévues, une meilleure adéquation sera recherchée entre les moyens matériels et les moyens humains pour assurer un service de qualité à la population dionysienne au niveau de l'accueil petite enfance.

Poursuivre le programme de réhabilitation des structures d'accueil de la petite enfance

Après les travaux de réhabilitation des espaces extérieurs du groupe Paul DEMANGE, les travaux pour la réhabilitation des espaces extérieurs du groupe Léonel PAYET et les réhabilitation de la crèche Sœur Colette (travaux toujours en cours car marché arrêté suite à la défaillance de l'entreprise de gros œuvre impliquant une nouvelle procédure de consultation ouverture initialement prévue en février 2012 est reportée en juin 2013), le CCAS poursuivra en 2013 son effort de mise aux normes des structures qu'il a en gestion en partenariat avec la CAF avec le lancement des travaux pour le groupe Paul DEMANGE ceci afin de répondre à la réglementation en vigueur et surtout assurer de meilleures conditions d'accueil aux familles et de travail au personnel.

Le développement des micro-crèches

Pour répondre à l'objectif de créer 200 places supplémentaires dans le cadre du plan micro crèches malgré un démarrage difficile, le dispositif se structure afin de répondre à cet objectif ambitieux. 10 structures ont déjà été créées en 2012 et 10 projets programmés pour 2013.

La mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec le développement de l'offre sur le territoire

La mise en œuvre du CEJ de façon opérationnelle était effective en 2011. En effet dans le cadre de ce dispositif sur le volet enfance, la ville souhaite accompagner la création de 300 places nouvelles en aidant financièrement les porteurs de projet. En 2012, les 174 places nouvelles ont été créées sur le territoire. Pour 2013, il est prévu une centaine de places supplémentaires avec l'ouverture d'une nouvelle structure et la création de places nouvelles au sein de structures existantes.

L'objectif de doubler le nombre de places en crèche pourra ainsi être atteint.

B – Développer une politique de solidarité et d'intégration dans les quartiers

Poursuivre la politique de la Ville : Réaliser le Projet de Rénovation urbaine

Les orientations nationales de l'ACSé prévoient une articulation particulière entre le projet urbain du PRU et le projet social du territoire à mettre en œuvre dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Ce dispositif, confirmé par le nouveau Ministre, vise à mettre en cohérence les approches urbaines et humaines du PRU dans le but d'améliorer durablement les services apportés aux habitants.

La mise en œuvre du projet social global du territoire est assurée par la direction de projet du CUCS avec une chef de projet à temps plein affectée au territoire (Claudine PAYET).

Les volets spécifiques « relogement », « insertion » et « gestion urbaine de proximité » du PRU sont quant à eux rattachés à la direction de projet du PRU.

Le travail réalisé depuis 2011 au titre de l'élaboration du projet de territoire va être poursuivi en 2013. Il sera renforcé par un dispositif de concertation destiné à permettre aux habitants de participer directement à l'amélioration durable de leur cadre de vie et à favoriser ainsi leur adhésion au projet social du territoire (Ateliers vie de quartier).

Mettre en œuvre l'organisation territoriale : Coordination territoriale

Le dispositif de coordination territoriale accompagnera en 2013 certains projets d'aménagement public susceptibles de générer de l'activité économique sur les secteurs (livraison du cœur vert familial – espace d'accueil au Brûlé) et contribuera à l'aide à la décision concernant les chantiers d'insertion initiés par la ville.

Dynamiser et valoriser les atouts de chaque quartier pour rééquilibrer la Ville

La nouvelle organisation territoriale a permis d'identifier plus précisément les forces et les faiblesses de chaque canton puis d'engager un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du développement local en vue d'améliorer la performance de l'action publique sur les territoires. Avec cette démarche, la ville a d'abord pour objectif d'optimiser les moyens qu'elle consacre à la cohésion sociale, d'améliorer l'efficacité de ses politiques sectorielles et par conséquent la performance de ses dépenses publiques.

Les quartiers inscrits en géographie prioritaire le demeureront en 2013 et bénéficieront des mêmes dispositifs de la politique de la ville, a priori à moyens constants (environ 700 000 € au titre du contrat urbain de cohésion sociale). L'année 2013 donnera cependant lieu à une vaste campagne nationale de consultation en vue de réviser la géographie prioritaire fin 2014.

En 2013, l'atelier santé ville mis entre parenthèses par défaut de coordonnateur en 2012, reprendra du service. La priorité sera donnée à l'élaboration d'un projet local de santé, socle commun de l'action partenariale qui sera conduite autour des questions de santé publique.

Pour mémoire le poste de coordonnateur « ASV » est financé sur des crédits ordinaires de la politique de la ville avec une subvention de 80% versée par l'ACSé. Ce dispositif permet par ailleurs à la ville de présenter des actions éligibles aux crédits de droit commun de l'ARS.

Favoriser la réussite éducative

La réussite éducative demeure une thématique prioritaire de la politique de la ville et le Cucs articule ses objectifs avec ceux affichés dans le PEG. Ainsi le travail mené avec les associations dans le cadre de la politique de la ville a vocation à compléter ou renforcer les moyens déployés par le projet éducatif global. Il en est de même de l'offre d'activités au bénéfice de la jeunesse construite à partir des valeurs de l'éducation populaire, aux antipodes de la logique de consommation de loisirs « occupationnels » qui gouverne la demande. Le CUCS consacrera en 2013 une enveloppe d'environ 150 000 € à l'éducation (co-éducation).

C – L'insertion : une politique d'accompagnement des publics fragiles

La ville de Saint-Denis s'est engagée dans une démarche volontariste afin d'accompagner les personnes les plus fragilisées par la crise économique.

Cependant, ces efforts ne permettent pas de contenir une situation qui se durcit avec le risque d'un déséquilibre social irréversible.

Notre volonté c'est d'aller encore plus loin et de tenter toute anticipation.

L'objectif fixé pour l'année 2013 est ambitieux et en même temps à la hauteur des attentes de la population et se traduira à travers trois dispositifs majeurs.

Les emplois d'avenir

La situation des jeunes sur le marché de l'emploi est préoccupante. La collectivité ne peut rester inactive face à une telle situation qui entraîne un gaspillage de talents, retarde l'accès de ces jeunes à l'autonomie et diffuse dans l'ensemble de la société une triste appréhension face à l'avenir.

Nous devons agir pour que ces jeunes, tout particulièrement les jeunes qui ne disposent pas de qualification, puissent accéder à un premier emploi et se voient offrir une deuxième chance de se qualifier. C'est dans cet objectif que nous allons signer avec l'Etat une convention pour le recrutement de 300 jeunes de 18 à 25 ans.

Ces jeunes bénéficieront ainsi d'une expérience professionnelle et d'une formation destinée à améliorer leur compétitivité sur le marché du travail.

Ces emplois d'avenir seront par ailleurs créés dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale, environnementale ou des activités ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Les chantiers d'insertion

90 chantiers, à raison de 20 en moyenne par an, ont été mis en œuvre depuis 2008, 1500 jeunes concernés et un taux moyen de sortie positive de l'ordre de 60%

L'objectif est le doublement du volume annuel.

Pour ce faire, la ville va amplifier son partenariat avec la Communauté Intercommunale du Nord et les bailleurs sociaux afin d'agir parallèlement sur le cadre de vie des habitants.

La priorité des priorités pour la ville c'est d'accompagner au mieux les jeunes et d'améliorer notre taux de sorties positives malgré des marges étroites liées à un environnement économique critique.

Le partenariat RSMA

De même, nous allons poursuivre notre partenariat avec le RSMA, en maintenant le rythme d'intégration et atteindre ainsi l'objectif des 500(2) postes à la fin de la mandature.

Renforcer la politique sociale à destination des personnes en rupture et accompagner les populations fragilisées et /ou discriminées

Le Cucs participe depuis fin 2010 à la politique menée par le CCAS au bénéfice des sans domicile fixe en finançant à hauteur de 21 000 € un poste de travailleur social dans le cadre de l'EDSI et d'une action « Accompagnement à l'insertion et à l'autonomie sociale d'un public en grande précarité »

Cette action sera poursuivie en 2013.

A noter que certaines actions conduites au titre de l'atelier santé ville seront complémentaires de l'action sociale locale puisqu'il s'agit souvent des mêmes publics qui sont concernés par les besoins sociaux et les besoins de santé.

D – Améliorer et créer de nouvelles solidarités

- l'aide à l'intégration des populations migrantes mise en œuvre par le Pôle intégration : renforcer l'accès aux services de la ville, promotion d'un réseau associatif d'entraide, de solidarité et de promotion sociale et culturelle des communautés migrantes
- Renforcer l'accessibilité à destination des personnes handicapées : en particulier l'insertion professionnelle des personnes porteuses de handicap, au sein des services de la ville...
- Développer la plan d'actions dédiés aux seniors, dans le cadre du « label ville amie des aînés » dans lequel s'est inscrite la ville, il va s'agir, au-delà de l'amélioration des actions en soutien des clubs du 3^{ème} âge, de développer des actions nouvelles visant à promouvoir le vieillissement actif des seniors.

Par ailleurs, la ville, par la mise en place d'un conseil des sages, s'assurera de l'adaptation des réponses aux problématiques des séniors.

E – Structurer et développer la vie associative

Après avoir engagé une politique de structuration et de développement de la vie associative (notamment en augmentant sa participation financière auprès des structures associatives, CPOM, etc.) la ville souhaite engager une démarche qualité visant à valoriser les relations partenariales avec ses partenaires.

Dans ce cadre, nous avons amélioré en permanence la gestion des subventions en apportant une meilleure organisation et lisibilité. Des moyens et des outils ont été mis en place lors des campagnes 2012 et 2013.

Nous souhaitons aujourd'hui mettre en œuvre une démarche qualité afin de :

- mieux évaluer et répondre aux attentes des associations, des élus (thématiques et sectoriels), et du public bénéficiaire des prestations subventionnées par la ville ;
- mesurer la satisfaction des bénéficiaires.

F – Promouvoir la démocratie de proximité

Harmonisation des procédures mises en œuvre en mairie centrale et en mairies annexes en matière d'état civil notamment, et d'inscription sur la liste électorale.

Au final, l'usager devrait être en mesure de recevoir le même service et la même prestation quel que soit le lieu où sa demande est exprimée.

En matière de démocratie participative, l'ambition est de consolider les acquis par une redynamisation du dispositif de suivi des Conseils de secteur. Il s'agira de valoriser les actions menées, favoriser les échanges et la formation des conseillers. De plus, de nouveaux outils seront étudiés et proposés. Ils auront pour but de développer l'implication citoyenne.

G – Apporter plus de sécurité à la ville et à la population

Dans le cadre de son projet municipal, un des objectifs stratégiques que s'est fixée la Ville de Saint-Denis est de développer une ville plus sûre. Cet objectif stratégique se décline en deux objectifs opérationnels :

- *Sécuriser la Ville*
- *Sécuriser la population*

Pour réaliser ses missions principales que sont la sécurité, la prévention et la médiation, la direction a développé ces dernières années des moyens et des outils qu'il faut consolider.

Les actions pour 2013 :

⇒ Sécurité urbaine :

En matière de sécurité Urbaine : relance du dispositif Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et des réunions thématiques afin d'élaborer des réponses partenariales et une mobilisation de l'ensemble des moyens de sécurité et de prévention.

⇒ Surveillance et Gardiennage :

- Optimiser les moyens alloués et rechercher une réduction des coûts,
- Continuer la mise en œuvre des nouvelles technologies dans la surveillance des bâtiments communaux (télé-surveillance, vidéosurveillance, contrôles d'accès électroniques). Redéfinir l'organisation humaine et élaborer un document unique pour la sûreté de l'hôtel de ville.
- Réorganiser l'intervention sur les sites décentralisés (équipes mobiles...).
- Poursuivre les actions de professionnalisation des agents de la ville (formation, équipement, suivi, contrôle...).

Dans le cadre de la sécurité des manifestations ponctuelles, en partenariat avec les services utilisateurs contrôler et évaluer les prestations de la société privée détentrice du marché.

⇒ La prévention :

Définir une stratégie de prévention en élargissant la communication en direction d'un large public sur les actions menées :

- Renouveler la journée de lutte contre les addictions,
- Renouveler la journée d'accès au Droit.

⇒ Subventions :

Mise en cohérence et lisibilité des actions de prévention sur la base d'un plan d'actions de prévention suivant 3 axes :

- Lutte contre les violences,
- Lutte contre les addictions,
- Insertion, accompagnement et lutte contre l'oisiveté.

⇒ Equipements modernes

Le principe du PVe (procès-verbal électronique) sera instauré dans les services de la police municipale, dans un souci de rationalisation et de sécurisation des procédures et de modernisation. Ce système qui contribuera à augmenter le taux de paiement des amendes sera également un gage de traitement équitable de tous les administrés tout en allégeant la charge de travail administratif des agents.

⇒ Formation des agents

Pour répondre aux besoins occasionnés par l'extension de la vidéosurveillance, du personnel hors cadre Police Municipale, sera affecté à la salle d'exploitation de la vidéosurveillance.

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique ont bénéficié d'une formation portant sur les obligations liées à leur mission. Pour 2013, il est opportun de continuer le processus de formation continue des ASVP. La formation portera sur les compétences relationnelles et la gestion des conflits. Une remise à niveau en français est également souhaitable.

⇒ Poste d'information et de Commandement (PIC)

Dans le schéma de la future réorganisation, la création du Poste d'Information et de Commandement aura pour objectif de centraliser et de diffuser l'information dans le but de rendre plus performant le pilotage opérationnel du service et d'améliorer la réactivité des équipes. L'objectif principal est d'améliorer le service rendu à la population. Colonne vertébrale du service dans le domaine opérationnel, le PIC devra être doté avant la fin du premier trimestre 2013 d'un système de géolocalisation.

V – Développer une entreprise moderne et performante au service de tous

A – Le Plan accueil

Le hall d'accueil de l'hôtel de ville sera rénové afin d'offrir des prestations plus performantes. Par ailleurs, nous poursuivons le programme de réhabilitation des locaux des mairies annexes et centre municipaux afin de mieux accueillir le public.

Par ailleurs, il s'agira de dématérialiser nos procédures et permettre ainsi aux usagers d'effectuer leurs démarches par internet (portail, e-service).

Initiée en 2012 par la mise en place d'un diagnostic, une réorganisation de la direction et des mairies annexes sera enclenchée afin d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des services. Il s'agira notamment de développer de nouvelles méthodes de travail et d'élaborer des procédures et enfin de poursuivre la réhabilitation des bâtiments des mairies annexes et centre municipaux

B – La dématérialisation des actes administratifs

L'objectif poursuivi au sein de la Direction des Affaires Générales, consiste à faciliter la transmission des documents par voie électronique, avec pour projet l'acquisition d'un logiciel d'interconnexion entre le service de l'Etat Civil et les différentes communes à échelle nationale, pour la transmission et la réception des actes d'Etat Civil.

C – Les Technologies de l'Information et de la Communication au service de la modernité de l'entreprise

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont de réels leviers de performance destinés à rendre notre collectivité plus efficiente compte tenu des besoins croissants exprimés par les administrés pour qui la réactivité de l'administration demeure une préoccupation permanente.

Conscients de ces enjeux, le développement de la ville s'inscrit dans la continuité de plusieurs chantiers engagés dont l'un des principaux aspects repose sur le concept d'Administration Electronique.

Trois chantiers essentiels concourent à la mise en place du concept :

1) La mise en ligne d'un premier bouquet de Télé - Services destinés aux Administrés

L'objectif est de faire gagner du temps au citoyen, lui offrir un éventail de services via Internet pour lui simplifier ses démarches administratives.

Champs d'application éventuels - liste non exhaustive :

Télé-Services Scolaires inscriptions Scolaires

Télé-Services d'Etat civil demande d'extrait d'acte de mariage, de décès, de naissance, d'inscription aux listes électorales...

Télé-Services Urbanisme et Travaux demande de certificat d'urbanisme, d'autorisation de travaux sans permis de construire...

2) La modernisation des outils et des moyens des services

➤ Le renouvellement partiel des postes informatiques représentant environ ¼ de la flotte existante.

➤ La formalisation des procédures internes suivies de leur dématérialisation.

3) Le développement et l'accompagnement des Nouvelles Technologies

La mise en œuvre de dossiers importants tel que :

➤ La relance totale des marchés de télécommunication qui expirent en fin 2013.

➤ La mise en phase de tests de plusieurs point d'accès Internet destiné au public sur le territoire communal.

➤ La participation active à la réduction de la facture numérique, notamment en équipant et/ou renouvelant les équipements informatiques des écoles primaires de la commune.

D - L'allègement des procédures administratives engagé par la direction documentation archives

La Ville s'est engagée avec l'Etat à procéder à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité qui seront désormais transmis par voie électronique (délibérations, arrêtés, marchés, conventions, etc...).

L'entreprise municipale va poursuivre cette démarche de modernisation par la transmission des flux budgétaires et comptables à la Trésorerie Municipale (budget principal et budgets annexes, états de paye

et de cotisations), suivant les normes imposées par les services de l'Etat (Protocole d'Echange Standard /PESv2).

En interne, le suivi et le traitement des dossiers administratifs seront traités par flux numérique par l'intermédiaire d'un parapheur électronique qui permettra une traçabilité en temps réel et une gestion plus rapide des dossiers.

Ces nouvelles procédures permettront d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité et de répondre plus rapidement aux demandes des usagers.

E – L'optimisation de la gestion des ressources humaines

Une entreprise ne peut être performante que si ses ressources humaines sont dynamiques et compétitives. Ainsi 2013 sera l'année de continuation de la réforme instaurant une nouvelle méthode d'évaluation des agents communaux.

La généralisation des fiches de poste, la clarification des organigrammes internes, et la fixation d'objectifs clairs et partagés entre l'agent et son supérieur direct se poursuivent.

La mise en place de formation en management à destination de l'encadrement continue d'être un axe prioritaire de la politique de formation pour 2013. Chaque directeur, chaque responsable de service ou encadrant doit pouvoir maîtriser les règles de base du management des ressources humaines. Il doit pouvoir aussi connaître au mieux ses collaborateurs. Ainsi, la communication interne en matière de Ressources Humaines, la déconcentration de certains aspects du SIRH (Système d'information en ressources humaines) constituent également, à côté de la formation, des leviers en matière de développement des capacités managériales et de l'implication des managers de proximité.

La lutte contre l'illettrisme est un aspect très important de la formation pour cette année et un enjeu majeur de la collectivité. Les agents concernés seront formés afin de maîtriser les bases du savoir écrire et du savoir lire. En effet, un service public de qualité exige des compétences nouvelles. La mise en œuvre de ces compétences suppose la maîtrise des savoirs fondamentaux qui contribuera à l'amélioration des capacités professionnelles et personnelles des agents concernés.

Par ailleurs, la mise en place de deux nouvelles prestations, sorties et voyage, de l'action sociale en faveur du personnel augmentera les offres proposées aux agents et contribuera au développement du sentiment d'appartenance à la collectivité. De plus les modifications apportées à certaines prestations profiteront au mieux aux agents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12601-D-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE